

Toulouse, le 04/09/2020

Direction des Sports et des Bases de Loisirs
Site Nakache

Affaire suivie par : François FERNANDEZ
T. : 05 61 22 22 06
francois.fernandez@mairie-toulouse.fr

**Note à l'attention des utilisateurs des
installations sportives :**

Objet : Procédure d'accès aux vestiaires collectifs dans les piscines

- **1 responsable covid 19 désigné pour chaque utilisateur**
- **1 listing de chaque groupe fréquentant chaque vestiaire (à garder 14 jours)**
- Attributions créneaux décalés de 10 minutes en début de séance si besoin pour nettoyer les vestiaires entre 2 utilisateurs différents (scolaires – clubs) - **A la charge des usagers**
- Attributions raccourcies de 10 minutes à la fin du créneau si besoin pour libérer les vestiaires afin de les nettoyer entre 2 utilisateurs différents (scolaires- clubs ou 2 clubs différents) sauf dernier utilisateur - **A la charge des usagers**
- nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée des bâtiments
- déchaussage obligatoire pour tous dans le hall de la piscine
- aucune personne autorisée en dehors des utilisateurs (entraîneurs, éducateurs, dirigeants, adhérents) excepté pour 1 parent des enfants de moins de 6 ans pour le déshabillage et rhabillage
- masque obligatoire jusqu'aux vestiaires, dans les vestiaires et dans tous les déplacements or activités sportives
- douche obligatoire avant de rentrer dans le bassin
- la douche n'est pas préconisée en sortie de bassin
- masque obligatoire pour les éducateurs et autres personnes ne participant pas à l'activité
- laisser une distanciation d'un mètre entre chaque personne y compris dans les vestiaires (1 patère sur 2)
- nettoyage des surfaces de contact entre chaque groupe - **A la charge des usagers**

La ville de Toulouse est présente à vos côtés afin de garantir une utilisation optimale de l'ensemble des installations, et une attention particulière à la propreté sera apportée par nos services.

Julie PHARAMOND,
Conseillère Municipale Déléguée

